

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 6180
N/REF : 2/11/2025 0H24 C:021236 I:04610
V/REF : Contrat N°006180 du 06/09/2006

SDC 'Les Culattes'
C/O REGIE CIFI
101, RUE DE SEZE
69006 LYON

IMMEUBLE : LES CULATTES
184, AVENUE MARCEL MERIEUX
40, RUE DU RHONE
69007 LYON

Vaulx en Velin, le 04 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N184 - ALLEE N6 COTE DROIT DE L'ALLEE
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : M. P. PUPAT

CURAGE HYDRAULIQUE DE :
3 TABOURETS EAUX USEES - EAUX VANNES
17 METRES DE LIAISONS EAUX USEES - EAUX VANNES

REFECTION DES JOINTS D'ETANCHEITE AUTOUR DE LA PLAQUE SITUEE SOUS
L'ESCALIER DU REZ-DE-CHAUSSEE

FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Novembre de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
(Indice ICHTTS1 remplacé par Indice ICHT-revTS1 base 100 en décembre 2008)

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P = P' (0,15 + 0,85 \frac{ICHT-revTS1}{ICHT-revTS1'})$$

P : Prix révisé H.T.
P' : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1' : l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1 : dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/10/2025

Prix de base du contrat : 316,77

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 04/2009 Valeur : 99,8
Mois de l'indice de révision : 06/2025 Valeur : 144,6

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage hydraulique réseau EU/EV	1/AN	437,45	437,45
TOTAL H.T.				437,45
T.V.A. a 10,00%				43,74
TOTAL T.T.C.En EURO				481,19

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.